

Le 21 septembre 2023

## Résumé des propositions de modifications du Règlement Intérieur

Outre un toilettage général du texte pour le mettre en conformité avec nos statuts (Titre du Comité par exemple) ou avec l'actualité (CNDS devient ANS, nom des licences etc.), plusieurs modifications substantielles sont proposées à vos suffrages et feront l'objet de votre vote

Les articles ci-dessous se réfèrent au R-I 2023 (renumérotation effectuée)

- Art 4 et 18 : Désignation d'1 délégué et d'1 suppléant (au lieu de 3) pour assister aux A.G de la F.F.T.T
- Art 6 : Les candidatures au CODIR se feront par mail principalement
- Art 7 : Liste des candidats figurera sur le site -à télécharger) + casier judiciaire + photocopie R-V pièce identité
- Art 8 : Rajout : ou par dérogation, étant rattachée au Comité Départemental (pour prendre en compte les clubs situés administrativement hors du département 44 mais intégrés au CDTT 44 comme les Goélands de Sud Vilaine)
- Art 11 : Elections CODIR -> passage de 28 membres à 24 membres
- Art 25 : Suppression des postes de Secrétaire Général Adjoint et de Trésorier Adjoint
- Art 41-1 : La Commission des Finances devient La Commission des Finances et des Comptes de Gestion

Jacques Marin



Secrétaire Général